Hangar de pesage du lait, à Perraz. Photo A. Blanc 2012

Les sociétaires venaient de La Perrine, du chef-lieu, d'une partie de La Côte. Habitant le « Cellier Mullin », Edouard Guy avait agencé un chemin rudimentaire, lui permettant de traverser les bois, et la pente abrupte, pour apporter le lait de ses vaches à la fruitière de La Perrine. Le sol gelé lui occasionna maintes chutes.

En 1886, le président se nommait Gavillet. Marcel Chaffard était président en 1937, François Saddier en 1940.

Dans le souci de raccourcir la distance entre les habitants du village de Perraz et la fruitière de La Perrine, on élabora la construction d'un câble aérien qui permettait le transport du lait matin et soir, entre ces deux points. La descente journalière transférait 400 kilos de lait. Les douze propriétaires concernés par ce procédé donnèrent gratuitement leurs autorisations pour la pose des pylônes sur leurs terrains, tant que la fruitière existerait :

Berger Eugène, parcelles numéros 597 et 598
Ancrenaz Auguste, numéros 474 et 475
Ancrenaz Franceline
Veuve Puthod Edouard
Mossuz Justin, numéros 478 et 479, au cellier Mullin
Revillod Léon, numéro 502, au cellier Mullin
Decroux Emile, numéro 503, au cellier Mullin
Hudry Auguste, numéros 312 et 313 au Grand Clos
Dupraz Marie, veuve Verdan Joseph, numéro304 au Crêt
Pellet Théophile, numéros 305 et 278, au Crêt
Famel Théophile, Emile et Eugénie, numéro 295, au Crêt
Contat Jacques, numéro 303, au Crêt
Curt-Comte Françoise veuve Reymermier, numéro 303, au Crêt

La société fruitière se chargea des frais de l'installation du câble, de la moitié de l'ustensile destiné à peser le lait (à condition que le prix ne dépasse pas 500 francs !), l'autre moitié incombant aux habitants de Perraz, et qui durent, en outre faire installer à leurs frais un hangar de départ. La famille Chastel permit l'occupation d'une partie de la parcelle numéro 461, pour la construction d'un bâtiment destiné à la réception et à l'élévation d'un pylône. L'appareillage se composait notamment de six pylônes en sapin scellés dans des massifs en béton armé, une benne en fer et en bois, un câble porteur et un câble traiteur (1900 m), un câble pour la sonnerie, un moteur électrique force 3 HP, des volants, des poulies, etc., un hangar de départ de 5 m. 40 sur 4,40 m avec le matériel de pesage, un édifice à l'arrivée de 4,75 m sur 3,40 m.

En 1932, on remplaça les pylônes en bois par d'autres en cornières et fers assemblés par rivets et boulons. On changea des pièces usagées. L'appareillage à roulement par friction fut remplacé par des roulements à billes. La facture du 11 février 1933, concernant ces travaux, établie par Gavard Albert, de Viuz-en-Sallaz, se monta à 34'909 francs. Une facture de H. Evrard (atelier de constructions mécaniques de Bonneville) datée du 3 octobre 1935 semble faire état, entre autres, d'une révision et du relevage du câble pour permettre les moissons. On eut à déplorer un accident grave, intervenu lors d'une réparation de l'appareillage en 1954. Un bloc de ciment s'étant arraché, traîna Emile Famel, causant une double fracture du bassin, dont il eut à souffrir jusqu'à son décès en 1964. (*d'après Liliane Famel*).

Le fonctionnement du câble fut interrompu en décembre 1971.